



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

## DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### DOCUMENT SYNTHÈSE SUR LES GRANDES LIGNES DE CE QU'IL FAUT SAVOIR ET RETENIR SUR LE SOMMET SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRÉTÉ MARITIMES ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

---

*Lomé, le 22 Octobre 2016*

#### **DOCUMENT A L'USAGE DES MEDIA**

#### ***POUR DIFFUSION IMMEDIATE***

Du 10 au 15 octobre 2016, s'est tenu à Lomé le Sommet Extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique. Cet événement a fait pendant cette période de la capitale togolaise, l'épicentre des cadres de discussions liées à la protection des mers et des océans.

Qualifiée par le Président en exercice de l'UA, le Président tchadien son Excellence Idriss Déby ITNO d'un des « *sommets les plus réussis* », cette grande rencontre a accouché après plusieurs jours d'enrichissants échanges et d'événements parallèles, d'une charte dénommée « Charte de Lomé ». Ce résultat a été salué par tous les acteurs, qu'ils soient issus du monde politique économique ou encore de la société civile.

Quelques jours après la rencontre, l'Organisation des Nations Unies (ONU), par la voix de son Secrétaire Général Ban Ki MOON, a salué le « *couronnement des années d'efforts visant à transformer les eaux africaines en un puissant agent de croissance, de développement et de sécurité humaine* », estimant que la charte « *illustre de manière éclatante que le continent est déterminé à créer une économie bleue sûre, prospère et durable.* » « *L'appui indéfectible* » que le Secrétaire Général de l'ONU a réitéré au Président de la République, son Excellence Faure GNASSINGBE sur ces résultats, est l'une des manifestations du caractère historique du Sommet de Lomé.

#### **I- La genèse du sommet de Lomé sur la sécurité maritime :**

##### **A- Contexte**

Le continent africain a près de 30.725 km de côtes et est entouré de 18,72% des eaux du monde alors que l'Europe qui domine le transport maritime, ne dispose que de 5,3% de ces eaux. Sur les 54 pays que compte l'Afrique, 38 sont des Etats côtiers ou insulaires. Environ 90% des importations et exportations du continent transitent par la mer et un nombre important des corridors commerciaux maritimes les plus stratégiques se trouvent dans l'espace maritime africain et une bonne partie des communications s'opèrent par des réseaux sous-marins.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

Les immenses ressources naturelles et potentialités économiques que renferme la zone maritime africaine constituent un levier essentiel pour le développement d'une économie bleue dans toutes ses dimensions. Malheureusement, cet espace vital tend à devenir un lieu de prédilection des activités criminelles : la piraterie, la pêche illicite, les vols à mains armées, les trafics en tous genres notamment de drogues, d'armes et d'être humains etc.

Véritables sources d'insécurité, ces fléaux occasionnent également de manques à gagner pour le continent. Par exemple la piraterie accroît non seulement le coût des transports internationaux, mais elle a également des répercussions considérables sur le développement en Afrique.

La piraterie maritime moderne ne prête pas d'attention particulière à la nationalité du navire attaqué. Ces actions violentes se produisent en pleine mer, comme dans les ports, aux points de mouillage et le long des côtes.

Alors que la situation s'est un peu apaisée dans le Golfe d'Aden (à l'Est du continent), c'est désormais le Golfe de Guinée - et ses 5.700 km de côtes - qui fait figure de nouvel épicode de la piraterie maritime en Afrique. Au moins 205 attaques de navires ont été enregistrées dans le Golfe de Guinée de 2005 à mai 2015. Depuis avril 2016, plus de 27 attaques de bateaux (vols, kidnappings ou tentatives échouées) ont été recensées par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) sur les côtes d'Afrique de l'Ouest, particulièrement au large du Nigeria, contre deux seulement en Afrique de l'Est.

Par ailleurs, l'Afrique de l'ouest est depuis longtemps un lieu de transit intercontinental, la porte d'entrée de la cocaïne en provenance de l'Amérique latine à destination de l'Europe. Les enjeux économiques, sécuritaires et stratégiques de la piraterie et du trafic de drogue sont incontestables.

La pêche illicite de son côté, fait perdre chaque année à l'Afrique de l'ouest, plus de 170 milliards de FCFA. Cette activité illégale appauvrit les stocks de poissons, détruit les habitats marins, entraîne une distorsion de concurrence pour les pêcheurs honnêtes et affaiblit les communautés côtières, notamment en Afrique.

Or, la pêche contribue de façon vitale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et apporte des revenus à plus de 10 millions de pêcheurs.

A tout cela, s'ajoutent des tonnes de déchets toxiques et d'hydrocarbures régulièrement déversés dans nos océans.

Dans ce contexte, l'unique possibilité pour l'Afrique est de prendre son destin en mains, d'où les différentes initiatives aux niveaux régional et continental.

## 1- Le sommet de Yaoundé

Tenue en juin 2013 à Yaoundé (Cameroun), cette rencontre avait regroupé une douzaine de Chefs d'Etats d'Afrique centrale et occidentale. Objectif principal du sommet : "mutualiser leurs moyens"



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

financiers et militaires, afin de venir à bout des pirates dans le Golfe de Guinée. Ce sommet a débouché sur un mémorandum d'entente et la signature d'un code de conduite entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et la Commission du Golfe de Guinée (CGG), pour une lutte mutualisée contre la piraterie.

## 2- Stratégie Intégrée pour les mers et les océans-horizon 2050

L'Union africaine a adopté en janvier 2014 à Addis-Abeba (Ethiopie), la «Stratégie intégrée pour les mers et les océans-horizon 2050» (Stratégie AIM 2050).

Ce document vise à favoriser la création d'une plus grande richesse des océans et des mers d'Afrique en développant une économie bleue florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement. Il offre un vaste cadre de protection et d'exploitation durable de l'espace maritime africain pour la création de la richesse.

Plusieurs autres initiatives ont été prises dont la réunion ministérielle de Victoria aux Seychelles.

## 3 - La rencontre de Seychelles

Organisée en février 2015 par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le gouvernement des Seychelles, cette réunion ministérielle a connu la participation de plusieurs ministres des affaires étrangères du continent, des experts de la Commission de l'Union africaine, de la Commission Paix et Sécurité de l'Union africaine, de la Commission de l'Océan Indien, de la Commission du Golfe de Guinée et l'Union Européenne, de la CEDEAO et de l'UNODC. Certains partenaires tels que la France, les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Espagne étaient aussi représentés.

Considérée comme une rencontre préparatoire au sommet de Lomé, les assises de Seychelles ont jeté les bases des sujets à débattre. Les travaux ont permis aux différents acteurs d'analyser les effets de l'insécurité maritime sur les économies nationales et de prendre conscience des actions et décisions fortes à prendre au Sommet de Lomé en vue de maximiser les bénéfices que l'Afrique et ses populations tirent du vaste domaine maritime du continent.

## **B - Sommet extraordinaire de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritimes**

### 1 - Pourquoi le Togo ?



Le Togo s'est bien organisé pour apporter une réponse crédible à la piraterie maritime et les autres infractions en mer. Le pays a surtout renforcé ses moyens d'action et son dispositif opérationnel. Le cadre national de concertation et de coordination a été aussi renforcé, grâce à la création d'une Préfecture maritime, structure chargée de la coordination opérationnelle et de la mutualisation des moyens maritimes.

Résultat : la situation sécuritaire dans les eaux togolaises s'est considérablement améliorée, car depuis 2013, aucun acte de piraterie n'a été commis.

Autre impact positif, le nombre de navires enregistrés dans les eaux togolaises et au Port de Lomé ces trois dernières années, a fortement augmenté.

Le Togo a enregistré 2.423 navires (arrivés ou en transit) de janvier à juillet 2015. Pour la même période en 2016, 2.307 navires sont comptabilisés. Pour la même période avant 2011, le pays n'enregistrait qu'entre 100 et 500 navires.

Convaincu donc du danger que représente la piraterie maritime pour la santé et les richesses des mers et océans, le Chef de l'Etat togolais Faure Essozimna Gnassingbé a introduit l'épineux problème de la sécurité et la sûreté maritime et le lien qu'on peut avoir avec le développement au 24ème Sommet de l'Union africaine à Malabo (Guinée équatoriale) tenu les 26 et 27 juin 2014.

Cette proposition a été très favorablement accueillie par la Conférence, qui a perçu la proposition togolaise comme étant le premier acte concret entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision sur la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050).

Ainsi, conscients de la gravité des fléaux qui menacent le facteur important de développement économique que représentent les mers et océans, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont, dans un élan de responsabilité, convenu de tenir à Lomé, la session extraordinaire dont les enjeux ne sont pas seulement africains, mais concernent tous les partenaires stratégiques et la communauté internationale dans son ensemble.

## 2 - Une diplomatie active

La diplomatie togolaise a marqué le coup ces derniers temps. De Lomé à New York, en passant par Paris, Bruxelles... et plusieurs pays sur le continent, le Togo a réellement affiché sa volonté d'abriter ce sommet, grâce à l'implication personnelle du président Faure Essozimna Gnassingbé. Outre des rencontres bilatérales, l'opération de charme s'est également déroulée lors des grands sommets internationaux. Le Togo a aussi présidé plusieurs rencontres internationales notamment les réunions du groupe Chatham House en mars 2016 à Londres et du groupe du G7 des amis du Golfe de Guinée en juin 2016 à Lisbonne (Portugal), ainsi que la conférence internationale sur la protection des océans (+Notre Océan 2014+) en juin 2014 à Washington. Plus de 400 participants venus de 80 pays dont le chef de la diplomatie togolaise Robert Dussey ont pris part à cette conférence. Ce dernier était le seul ministre des affaires étrangères africain, à prendre part à ces



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

assises. Et le Togo par la voix de son ministre, avait représenté toute l'Afrique à cette grande conférence.

Par ailleurs, le Togo -- dans la préparation du sommet -- a réussi à mobiliser tous ses partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de réussir ce challenge continental : l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Chine, le Japon ...

## **II / Le Sommet**

### **A- Les « side events »**

Pour donner à l'évènement son caractère multi-thématique et international, des activités parallèles ou « side events » ont mobilisé deux milliers d'acteurs d'horizons divers et de profils différents pendant les cinq (5) jours précédant la session extraordinaire des Chefs d'Etat.

Elles se sont déroulées sous deux formats : les tables rondes et le Village des partenaires. Objectifs : réunir les meilleurs spécialistes du monde maritime engagés pour le continent, permettre les échanges d'expériences entre les différents acteurs du monde maritime et proposer des pistes de réflexion sur les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la "stratégie AIM 2050". Ces événements ont enrichi la réflexion et posé le débat sur les grands enjeux du sommet.

Ils ont par ailleurs constitué un espace de réflexion pour les spécialistes et autres experts sur les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050).

Au total, ce sont 238 experts qui auront ainsi dialogué avec les participants avec pour cadre le Village des partenaires, bâti sur l'esplanade du Palais des Congrès, et d'une dimension totale de 3000 m2, comprenant les salles de conférences et des stands d'exposition.

Le Village des partenaires a été également le cadre d'exposition pour des institutions internationales et des entreprises, dans un format B to B.

### **B – Les thématiques abordées**

Douze (12) panels ont été organisés dans le cadre des activités parallèles. Avec pour thèmes : piraterie, trafics illicites par voie maritime, pêche et pêche illicite, protection de l'environnement et ressources marines, énergie, commerce et tourisme, sécurité et sûreté maritimes - des ports aux



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

grands large, ressources humaines performantes pour la sécurité et la sûreté maritimes, droit et régulation de la sécurité et de la sûreté maritimes, coopération interétatique et échange en matière de sécurité et de sûreté maritimes, économie bleue et développement en Afrique, métiers liés à l'économie bleue.

### **C - Le Sommet des Chefs d'Etat**

Ce sont quarante-trois (43) pays qui ont participé à la session extraordinaire de l'UA ; une mobilisation importante pour un sommet thématique. Parmi eux, dix huit (18) Chefs d'Etat, notamment les présidents : Uhuru Kenyatta (Kenya), Idriss Déby Itno (Tchad), Ibrahim Boubacar Keita (Mali), Brahim Ghali (République Arabe Sahraouie Démocratique), Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), Macky Sall (Sénégal), Denis Sassou Nguesso (Congo), Teodoro Obiang Nguema (Guinée Equatoriale), Ismaël Omar Guelleh (Djibouti), José Mario Vaz (Guinée Bissau), Alpha Condé (Guinée), Hery Rajaonarimampianina (Madagascar), Ellen Johnson Sirleaf (Liberia), Roch Marc Christian Kaboré (Burkina Faso), Patrice Talon (Bénin), John Dramani Mahama (Ghana), Mohamed Ould Abdel Aziz (Mauritanie) et Faure Gnassingbé (Togo).

Ainsi que le vice-président du Nigeria Yemi Osinbajo et les Premiers ministres : Emmanuel Issoze-Ngondet (Gabon), Abdelmalek Sellal (Algérie), Simplicie Sarandji (Centrafrique), Patrice Trovoada (Sao Tomé et Príncipe), Omar Abdirashid Ali Sharmarke (Somalie) et le Ministre de la Justice du Cameroun Laurent Esso qui représentait à ce sommet le Président camerounais.

Etaient également présentes à Lomé, des personnalités comme Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de la Défense de la République française, messieurs Cheikh Kadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine ( UEMOA), Marcel Alain de SOUZA, Président de la Commission de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Carlos LOPEZ, Secrétaire Exécutif de la Commission Economique Africaine (CEA), Vella KARMENU, Commissaire européen pour l'environnement, représentant la présidente de la Commission)

## **III / La Charte de Lomé**

### **A- Une Charte unique dans le monde**

La Charte sur la sécurité, la sûreté maritimes et le développement en Afrique signée le 15 octobre 2016 est historique. En effet, elle est la première du genre dans le monde ; toutes les initiatives précédentes n'ayant pas encore été soldées par des engagements contraignants.

En s'accordant à Lomé autour de cette charte, les Chefs d'Etat et de gouvernement africains ont matérialisé leur volonté de protéger les espaces marins contre tous les fléaux pour en faire un véritable levier de leur essor économique.

Au-delà du nombre de délégations signataires à ce jour (une trentaine ; ce qui en soit est un succès pour une thématique avec des intérêts qui peuvent être conflictuels d'un pays à un autre), ce qu'il

faut retenir est l'union qui s'est exprimée autour de l'objectif commun : vaincre la délinquance qui sévit sur les mers et les océans et saisir les opportunités qu'offrent ces espaces. Le document va s'intégrer à la Stratégie Africaine Intégrée pour les mers et pour les océans à l'horizon 2050 (adoptée en 2014).

## **B- Les articulations de la Charte**

Document de 56 articles répartis en 7 chapitres, établi en 4 langues (arabe, anglais, français, portugais) et axé sur la sécurité, la sûreté et le développement en Afrique, la Charte de Lomé a pour objectif de mettre en œuvre toutes les mesures visant à assurer l'exploitation durable des ressources marines et l'optimisation des opportunités de développement des secteurs liés à la mer.

Le préambule du document rappelle les différentes conventions de l'Union africaine qui fondent les assises de Lomé, les conventions internationales en lien avec le contenu de la charte, et les considérations qui prévalent à l'adoption d'un tel document par les Chefs d'Etat.

Le premier chapitre relatif aux dispositions générales, relève les définitions consacrées, les principes, les objectifs et le champ d'application de la charte.

Le second chapitre est consacré aux mesures de prévention et de lutte contre la criminalité en mer, notamment les mesures socio-économiques, la responsabilité des Etats parties, les structures nationales de coordination, l'harmonisation des dispositifs nationaux, les ressources et les obligations des Etats. Ce chapitre fonde aussi la mise en place d'un fonds de sécurité et de sûreté maritime.

Il est question de gouvernance maritime dans le chapitre trois. Cette gouvernance inclut la délimitation des frontières, la protection des territoires maritimes, la lutte contre le trafic de personne et de migrants par voie maritime, la lutte contre le trafic de la drogue, la sûreté de la navigation.

Dans le chapitre quatre, il est question de développement de l'économie bleue, à travers l'exploitation du domaine maritime, la pêche et l'aquaculture, la création de richesses et d'emplois à travers le tourisme côtier et maritime, la mise en place d'une stratégie des ressources humaines pour le développement maritime, l'amélioration de la compétitivité, le développement des infrastructures et des équipements liés aux activités maritimes, les mesures d'atténuation des effets du changement climatique, la protection de la faune et de la flore marines, la prévention de l'exploitation illicite et la gestion des risques de catastrophes maritimes. Au chapitre cinq, les Etats parties s'entendent pour promouvoir la coopération dans tous les domaines précités.

Le chapitre six est relatif aux questions de contrôle et de surveillance : les Etats se mettent d'accord pour mettre en place un comité de 15 Etats, chargés du suivi de la charte.

Le chapitre sept qui contient les dispositions finales, recommande aux Etats parties de prendre les dispositions pour vulgariser la charte et consacrer la possibilité d'amender le document.

### **C- Une Charte contraignante**

Pour la conférence des Chefs d'Etat, il s'agit de prévenir et de réprimer la criminalité nationale et transnationale mais aussi de protéger l'environnement en général et l'environnement marin dans l'espace des Etats côtiers et insulaires. Contraignant, le document exige de ces derniers une promotion de l'économie maritime, l'économie bleue, florissante et durable.

La Charte de Lomé constitue par ailleurs désormais, l'outil majeur qui renforce la coopération dans la sensibilisation au domaine maritime. La prévention par l'alerte précoce et la lutte contre la piraterie, les vols à main armée à l'encontre des navires et la lutte contre les trafics illicites de tous genres, la pollution des mers et la criminalité transfrontalière figurent aussi dans les grandes lignes de ce qu'il faudrait désormais considérer comme la « bible » du secteur maritime en Afrique.

Elle contient un volet sécuritaire qui touche à la sécurité et à la sûreté maritimes et un second volet de développement axé sur l'économie bleue. Des dispositions y figurent également et visent à réglementer la lutte contre le pillage des ressources maritimes, la piraterie maritime, la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) et la pollution marine.

Les Etats africains ont également décidé d'harmoniser leur lutte à travers un renforcement des coordinations sous régionales pour la surveillance des côtes.

### **D- Les obligations des Etats**

Le document oblige les Etats à poursuivre leurs efforts en créant des emplois productifs qui peuvent réduire la précarité et éliminer l'extrême pauvreté. Les Etats s'engagent eux-mêmes à continuer la sensibilisation aux questions maritimes afin de créer les meilleures conditions de vie et de renforcer la cohésion sociale par la mise en œuvre d'une politique juste, inclusive et équitable visant à résoudre les problèmes socioéconomiques. Une manière pour les pays de renforcer leur croissance économique. Et cela passe également par la création d'emplois le long des côtes.

En effet, la Charte de Lomé dans l'optique de favoriser l'essor d'économies performantes, oblige les Etats côtiers à codifier et à promouvoir la pêche artisanale par la formation des acteurs du secteur. Ces derniers peuvent aussi être inclus dans le développement d'une chaîne de transformation des produits halieutiques qui seront commercialisés aux plans national et international.

Dans la lutte contre l'insécurité, les Etats sont invités à développer leurs actions en mer et à assurer la protection de leurs espaces maritimes, notamment par la professionnalisation de leurs forces navales. Les Etats devront également assurer des patrouilles de surveillance et de reconnaissance maritime dans les zones de mouillage. Pour remplir ses engagements, les pays africains se sont entendus sur la création d'un fonds de sûreté et de sécurité maritimes.



## **E- Entrée en vigueur**

L'adoption effective à Lomé le 15 octobre 2015 de la Charte la cristallise et l'ouvre aux différentes procédures de signature et de ratification conformément aux dispositions de son article 49. Un Comité des Etats parties de 15 pays est chargé de suivre sa mise en œuvre et de recommander des actions pour son suivi.

Elle entrera en vigueur aux termes de son article 50, dès l'instant du dépôt du quinzième (15<sup>e</sup>) instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Loin d'être une simple déclaration politique, ou un compte rendu d'un sommet, la Charte de Lomé revêt bien par son articulation et ses dispositions, toutes les caractéristiques d'une convention internationale à valeur entièrement contraignante dès la satisfaction des conditions de son article 50.

## **IV- Après le sommet, quelles retombées pour le Togo ?**

Si pendant près d'une semaine Lomé est devenue le centre de l'Afrique, l'organisation du Sommet de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique profite au pays sur le plan diplomatique mais aussi économique.

### **A - Une embellie diplomatique**

Désormais comme souligné plus haut, le monde entier parlera de « Charte de Lomé », un texte qui devient ainsi une référence en matière de sécurité maritime et de développement par l'économie bleue sur le continent. Pour rappel, dans les années 1970 et 1980, la capitale togolaise a accueilli les assises des ACP avec les différents accords de Lomé. Des textes aujourd'hui encore cités comme des modèles de coopération Nord-Sud.

Le Togo qui n'a plus accueilli de rendez-vous continental d'envergure depuis juillet 2000 se replace désormais sur la carte des grandes nations organisatrices de rencontres internationales car disposant des infrastructures de qualité. Le centre de conférences flambant neuf construit juste à côté du Radisson Blu Hôtel 2 Février a encore de beaux jours devant lui.

Rien n'était gagné d'avance. Et les débats lors du huis-clos des Chefs d'Etat confirment la difficulté de la mission relevée pourtant avec brio par la diplomatie togolaise, avec en tête le Chef de l'Etat, SEM Faure Gnassingbé. Ce dernier a d'ailleurs souligné lors de son discours à l'ouverture du sommet que « les enjeux ne sont pas seulement africains, ils concernent également les partenaires stratégiques et la communauté internationale dans son ensemble », faisant donc de la Charte de Lomé, un instrument à vocation mondiale.

Lomé devrait accueillir prochainement d'autres rendez-vous. Le plus important annoncé jusqu'ici reste le sommet « Afrique-Israël » en 2017.

### **B - Une manne économique importante pour les opérateurs locaux**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

Le sommet a permis au Togo de renforcer son ambition d'être un hub du trafic maritime ouest-africain. Des centaines d'emplois temporaires ont été créés dans le cadre de l'organisation de cette rencontre panafricaine au Togo. Des prestataires ont été mobilisés par le comité d'organisation pour différents travaux. D'autres pourront être créés sur le long terme après le sommet. Transports, télécommunications, restauration... vont profiter des retombées de la rencontre de Lomé sur la sécurité maritime. Dans le détail, le secteur de l'hôtellerie s'en tire fort bien, avec des taux de remplissage frôlant pour de nombreux établissements les 100 %.

64 hôtels et résidences ont été retenus pour le sommet avec une capacité en hébergement de 2781 lits. Sur les 64 hôtels, 31 ont eu un taux d'occupation de 80 pour cent et certains ont eu des taux d'occupation de 100% comme Ibis, Radisson, Onomo, Sarakawa, le Palm Beach, l'hôtel du golfe, le nouvel hôtel Ahoefa, M'rode...

Sur les 64 hôtels, on a enregistré 1005 clients dans 30 hôtels où le ministère du tourisme a déployé ses équipes. Selon les estimations, les délégations arrivées à Lomé se chiffraient à 2000 personnes, si l'on tient compte de délégations spécialement fortes de pays comme le Nigeria ou encore la Guinée Equatoriale.

Il faut noter que les restaurants de ces établissements hôteliers ont affiché tous complets surtout les trois derniers jours de la rencontre. Les autres tables de la capitale peuvent également se frotter les mains. Le Patio, le Beluga, Chez Brovi... ont également réalisé des chiffres d'affaires importants pendant le sommet. Sans oublier les services traiteurs recrutés pour l'événement.

Il est important enfin de souligner que le sommet de Lomé a mobilisé des opérateurs économiques, notamment dans l'événementiel, le nettoyage et des agences (location de véhicules, hôtesse, fourniture de gadgets...)

## C - Lomé, une ville nouvelle

Même les opposants à l'organisation par le Togo du sommet sur la sécurité maritime reconnaissent que la capitale a changé de visage depuis quelques mois et souhaitent à juste titre que cet état soit préservé. Outre les carrefours aménagés dans le cadre du sommet, de nombreux endroits de la ville ont retrouvé une jeunesse qui leur faisait défaut depuis des années. Et il faut souligner qu'il ne s'est pas seulement agi d'une mission assumée par l'Etat seul ou par la municipalité. Il est vrai que l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP) a été au centre de cette stratégie d'embellissement de la capitale. Elle a mobilisé près de 200 personnes pour l'entretien et le pavoisement de la ville.

Mais d'autres initiatives privées sont également à saluer. Il s'agit d'acteurs de la société civile, du monde de l'entreprise, des comités locaux de développement... qui se sont mobilisés depuis des mois (lors de journées Togo-propre) pour permettre à la capitale d'offrir son meilleur visage à ses



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République

visiteurs à l'occasion du sommet. Et les autorités souhaitent instaurer à Lomé une culture de la propreté afin de maintenir la capitale dans sa rayonnante image de beauté offerte aux hôtes de marque.